

**COMMUNE  
DE MONTÉLIER**  
Département de la Drôme  
Canton de Valence II

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° DELIB\_2024\_49

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit novembre, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/11/2024

Présents : MM. VALLON, AUBERT, BRUNET, BOINOT, DELOLY, ESTEVES, GREGOIRE, GUILHOT, JULIEN, LAURENT, VARACCA, VIOSSAT, MMES, BLANC Christine, BLANC M. Françoise, GLAZKOFF, LAURENCO, MAIRE, PERROT, RACHON, TANIOS,

Excusés ayant donné pouvoir : MME PACHOUD (pouvoir à M. VARACCA) MM HERVIOU (pouvoir à M. ESTEVES)

Excusés : MMES COUTURIER, NAZZI, ORAND, RIVATON, et MM., CALLEJA,

Secrétaire de séance : M. ESTEVES

**Objet : recensement de la voirie communale et des chemins ruraux**

*Domaine d'intervention : 8-3-4 Voirie- Autres*

Le montant de la Dotation de Solidarité Rurale et celui de la Dotation Globale de Fonctionnement versées par l'État sont en partie fonction de la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal.

Il convient de faire connaître à la Préfecture les modifications de longueur de voirie communale intervenues en 2023 ou non encore transmises.

En 2023, avec la création de la piste cyclable/voie verte (environ du rond-point des Floralies vers stade), il faut rajouter 260 ml (sur 280 ml de largeur)

Le dernier recensement fait donc état des mesures suivantes :

- longueur de la voirie communale : 82 454 ml

Pour information, hors de ce total, on décompte :

- longueur des chemins ruraux : 16349ml dont 1946 ml de revêtus et 14403 ml de non revêtus carrossables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- valide ces informations ;

- demande au Maire de transmettre ces informations à la Préfecture, au département de la Drôme ;

- autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 19/11/2024

Le Maire,



Bernard VALLON

